



CAP ELECTRICIEN

Code diplôme : 50025524 / Code RNCP : 30328

Le titulaire du CAP Electricien intervient en tant qu'électricien dans les domaines du bâtiment, de l'industrie, des services et des infrastructures :

- Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques et des réseaux de communication.
- Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution d'énergie, ...

Public concerné et modalités d'accès

Public :

Par la voie de l'apprentissage :

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus ou avoir 15 ans et sortir de 3^{ème} sans condition de diplôme.
- Possibilité d'entrer en formation dès la rentrée pour les jeunes qui auront 15 ans entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre.

Sans condition d'âge pour les personnes :

- Reconnues travailleur handicapé
- Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme
- Sur la liste des sportifs de haut niveau.

Par la voie de la formation continue :

- Salariés d'entreprise (plan de développement des compétences ou dispositif Pro-A ou contrat de professionnalisation...)
- Demandeurs d'emploi.

Modalités et délais d'accès :

- Dossier de préinscription en ligne.
- Entretien individuel / Tests de positionnement.
- Pour les apprentis, signature d'un contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent l'entrée en formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- Rentrée en septembre de chaque année avec possibilité d'entrer en formation jusqu'en novembre.

Durée et organisation

Durée :

- 2 ans de formation alternée en contrat d'apprentissage.
- La durée de la formation peut être réduite à 1 an en fonction du profil du candidat et dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Organisation :

- 13 semaines de formation au CFA de septembre à juin par année de formation (435h par année), le reste s'effectue en entreprise.
- Durée modulable dans le cadre de la formation professionnelle continue en fonction du profil du candidat.
- Alternance : 1 semaine en centre de formation, 2 semaines en entreprise.

Objectifs de la formation

Être capable de :

- Installer, mettre en service des ouvrages électriques en basse tension sous la responsabilité d'un chargé de travaux.
- Réparer, entretenir des installations dans les secteurs du bâtiment, tertiaires et industriels sous la responsabilité d'un chargé de travaux.

Contenu de la formation

Enseignement général :

- Français / histoire-géographie
- Mathématiques / Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive
- Prévention Santé Environnement
- Arts appliqués
- Anglais

Enseignement professionnel :

- Préparation et exploitation de l'alternance par le biais de l'étude de stage
- Technologie
- Dessin technique et lecture de plans
- Travaux pratiques

Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques et techniques :

- Atelier électricité, salles de classe, salle informatique, labo de sciences.

Equipe pédagogique :

- La formation sera animée par deux formateurs en électricité, chacun titulaire d'un diplôme de la spécialité et de formateurs en enseignement général autorisés à enseigner.
- Un référent handicap a en charge le bon déroulement de la formation des apprenants en situation de handicap.

Méthodes pédagogiques :

- La MFR propose une méthode pédagogique basée sur une démarche en deux temps : sur le terrain, le temps « *de l'action et de la motivation* » et à l'école, le temps « *de la mise en commun et de la réflexion* » : **l'alternance.**

Accès

- Transports en commun.
- Gare de SALLANCHES à moins de 10 minutes à pied.
- Parking sur place.
- Etablissement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Modalités de suivi et d'évaluation

Modalités de suivi :

- Visites en entreprise
- Suivi pédagogique individualisé
- Bilans semestriels
- Livret d'apprentissage.

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation certificative :
 - Les apprentis seront évalués en CCF (Contrôle continu en cours de formation).
 - Les stagiaires de la formation professionnelle continue seront présentés aux épreuves ponctuelles terminales.

Tarifs

- La formation est gratuite pour les apprentis. Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles.
- Seuls les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association ainsi que les manuels scolaires (et la caisse à outils lorsque l'OPCO ne la prend pas en charge) sont à la charge de l'apprenti et/ ou de son représentant légal.
- Le coût de la formation s'élève à 14€ de l'heure pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

Poursuite d'études

- BAC Pro MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés)

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet <https://mfrcb.com> ou contactez le secrétariat de la MFR au 04 50 58 11 21

Fiche actualisée au 19/04/2021

CFA MFR LE CLOS DES BAZ